



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 mai 2020 à 19h

Date de convocation : 25 mai 2020

Président : Fabienne Simian, Maire

Présents : Marc Aubert, Guillaume Bernard, Christian Bochaton, Joel Chabanas, Sébastien Giliotti, Jacques Holz, Claire Poncet, Alain Ramousse, Marie-Christine Rey, Fabienne Simian

Absente excusée: Marina Brezzo

Secrétaire de séance : Claire Poncet

Procuration de Madame Marina Brezzo à Guillaume Bernard

En application du décret n° 2020-571 du 14 mai 2020

Vu l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 : aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid 19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire le maire peut décider pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera, au restaurant du furet. Une session Facebook Live permet au public de la suivre.

Ouverture de séance.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Holz arrive à 19h08

1. Délégations du conseil municipal au maire - DÉLIBÉRATION

Les délégations du conseil municipal au maire sont approuvées à l'unanimité.

2. Vote des indemnités de fonctions – DÉLIBÉRATION

Indemnités du maire

Madame la Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT modifié par la LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 92, fixés à 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Madame la maire propose de rester à 17 % comme le mandat précédent.

Une abstention. Le conseil municipal approuve cette délibération.

Indemnités des adjoints

Madame la Maire expose que les adjoints bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT modifié par la LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 92, fixés à 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Madame la maire propose de rester à 6,5 % comme le mandat précédent. L'aide de l'Etat au 1er janvier 2020 ayant été multipliée par 2 pour les élus locaux, le coût des indemnités sera inférieur à celui du mandat précédent.

Une abstention. Le conseil municipal approuve cette délibération.

3. Représentants au SIVU des trois vallées – DÉLIBÉRATION

Madame la maire explique que les statuts du syndicat des trois vallées (RPI des Ecoles) prévoit 2 délégués par commune.

Fabienne SIMIAN et Marie Christine REY sont candidates pour la commune d'Eyzahut.

Une abstention.

Le conseil municipal approuve cette délibération.

4. Représentants au Syndicat d'Energie Drôme – DÉLIBÉRATION

Madame la Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 09 mars 2020, le sollicitant pour désigner deux représentants du collègue du **Groupe A** pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical du SDED dont la commune est membre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

- Sébastien Giliotti et Marc Aubert.

5. Représentants au Syndicat Intercommunal de l'Eau et Assainissement SIEA – DÉLIBÉRATION

Considérant que conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Titulaire : Jacques Holz - Suppléant : Joel Chabanas

6. Demande de Subventions au Département et Agence de l'eau – DÉLIBÉRATION

Madame la maire explique que pour nous aider dans la réalisation des 2 schémas directeurs prévus : eau potable et révision de celui de l'assainissement, une aide à la maîtrise d'ouvrage a été demandée au département.

La proposition de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par le Pôle Ingénierie Eau et Assainissement du Département de la Drôme s'élève à 7 817,50 € HT.

La subvention demandée prendra en compte cette AMO supplémentaire pour une prise en charge à hauteur de 80 %.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

7. Choix d'un avocat – DÉLIBÉRATION

Madame la Maire, Fabienne Simian, expose la nouvelle affaire déposée par M Noeth au tribunal administratif de Grenoble, concernant la demande d'annulation de la délibération du 5 mars 2020 ayant pour objet la validation du nouveau tableau des voiries communales, dressé par le cabinet de géomètre Atelier Foncier de Valréas. Ce tableau des voiries représente le document final de l'engagement pris avec ce bureau de géomètres en 2017.

Madame la maire propose de signer un contrat de mission avec Maître Matras, avocat à Valence pour défendre la commune au Tribunal Administratif de Grenoble. Le coût sera proche des autres affaires en cours.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

8 Mise en place des commissions

Le conseil municipal choisit de mettre en place 4 commissions "extracommunales" appelées aussi commissions participatives. Une seule commission reste communale la commission finances.

- Aménagements et travaux - élus référents J Holz et J Chabanas
- Culture, vie locale et solidarité - élus référents MC Rey et S Giliotti
- Tourisme et cadre de vie - élus référents A Ramousse et C Bochaton
- Communication et participation citoyenne - élus référents C Poncet et G Bernard

Un texte va être distribué dans les boites aux lettres expliquant le dispositif de participation citoyenne aux habitants puisque l'état d'urgence sanitaire ne permet pas d'organiser encore une assemblée citoyenne.

Retours du maire

-Une commande de 400 masques supplémentaires pour le personnel saisonnier a été faite auprès de l'AMD.

- Achat de visières à la Quincaille à Dieulefit, produites par Acaplast de Dieulefit
- Le studio va être loué d'ici une quinzaine de jours
- Explication des envois du tableau municipal
- Prochain conseil à prévoir d'ici fin juin

Clôture du conseil 20h10